

Rumeurs réactionnaires « Éducation à la sexualité » : Quelques réponses pour les parents et les enseignants

L'éducation à l'égalité et l'éducation à la sexualité existent depuis longtemps à l'école, il n'y a rien de nouveau. **Il ne s'agit pas de parler de pratiques sexuelles en primaire, encore moins de faire des démonstrations !** C'est une éducation au respect entre les personnes, afin de prévenir et d'empêcher les violences sexistes et/ou homophobes et les agressions sexuelles, notamment sur mineur-es, avec quelques notions de science sur la reproduction animale et humaine, et la promotion d'une culture de l'égalité.



1. Éducation à la sexualité : les textes existent !

Les trois séances annuelles d'éducation à la sexualité prévues dans les programmes pour toutes les années de la scolarité ne sont quasiment pas effectuées à l'école primaire. Pourtant dans le cadre de ces séances il est possible d'aborder la « lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes » et de répondre aux questions que se posent les élèves en insistant sur les relations affectives entre les personnes.

Il doit s'agir prioritairement d'une « éducation affective, d'une éducation relationnelle de l'être humain, susceptible d'évoquer les questions relatives à la diversité. Cette éducation doit aborder de manière « humanisante » l'éventail des comportements relationnels, être en mesure d'évoquer l'hétérosexualité et les discriminations sexistes, l'homosexualité et l'homophobie, et œuvrer à combattre préjugés bien souvent à l'origine des attitudes de rejet. C'est à partir d'une éducation affective ainsi entendue que pourront être par ailleurs abordées les violences physiques et sexuelles.

2. Outils et documents

- **Les enjeux** : <http://eduscol.education.fr/cid46864/educationsexualite.html>

- **Circulaire parue au BOEN n°44 du 29 novembre 2001**

- **Circulaire parue au BOEN n°9 du 27 février 2003**

=> Cette circulaire explique le développement de l'éducation à la sexualité « légitimée par la lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes ». **Cette circulaire est particulièrement importante** car elle stipule la nécessité de 3 séquences annuelles (ou l'équivalent) consacrées à l'éducation à la sexualité : les relations amoureuses, le respect de l'autre, la lutte contre les violences sexistes et homophobes sont notamment cités.

Des pistes pour la mise en œuvre pédagogique dans les brochures du SNUipp-FSU :

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/l-egalite-filles-garcons-ca-s-apprend>

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/educuer-contre-l-homophobie-des-l-ecole-primaire>